



AIGLON DU LAMENTIN

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE FONDÉE EN 1935

Agrément Ministériel N°1439 du 29/12/1934

Affilié à la FFAN N° 13648 – FFA N° 6617 – FFBB – FFHB – FFVB – FFR – Escrime – Karaté – Gymnastique – Boxe – Badminton

SECTION D'ATHLETISME



INSCRIPTION SAISON 2023 – 2024

• Toutes les rubriques de la fiche d'inscription doivent être renseignées. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et suivent les prérogatives de la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au secrétariat de l'association.

• Par son adhésion, le membre de la Section Athlétisme de l'AIGLON du LAMENTIN, autorise l'association à diffuser toutes les informations sportives recueillies à son sujet, photos, vidéos et autres supports, à des fins publicitaires sur tout média qu'il jugera utile et efficace pour la promotion de la Section.

• **Les adresses mail (parents et athlètes)**, sont nécessaires pour faciliter la communication. *Pour faciliter l'enregistrement de votre adresse mail, merci de bien vouloir adresser un mail à l'adresse suivante : aiglon-athletisme@orange.fr, en mentionnant les noms / prénoms des parents, de l'athlète. En cas de changement de mail, merci de nous tenir informé.*

La Fédération envoie la licence par courrier électronique il vous appartiendra de l'imprimer et éventuellement de la plastifier.

• **Les numéros de téléphones sont obligatoires, notamment celui des parents des enfants mineurs** : Durant le temps pendant lequel les athlètes mineurs nous sont confiés (entraînements, compétitions, sorties), **les parents doivent OBLIGATOIREMENT pouvoir être joignables par téléphone.**

Pièces à fournir en complément de la fiche d'inscription :

1. Certificat médical d'aptitude* à la **pratique de l'athlétisme en compétition** de moins de 6 mois (décret du 24 Août 2016 et arrêté le 20 avril 2017) et utiliser si possible le modèle fourni.
2. Copie d'une pièce d'identité du sportif recto/verso (CNI ou Passeport)
3. Le règlement de la cotisation :
 - 120€ /pers/an** pour les catégories Babys – Éveil-Athlé - Poussins
 - 140€ /pers/an** pour catégories Benjamins - Minimes
 - 170€ /pers/an** à partir cat Cadet(te): licence Athlé Compétition.
 - 140€ /pers/an** à partir cat Cadet(te) : licence Athlé-Running - Loisir-Santé
 - 140€ /pers/an** Marche Nordique (+ **20€** prêt de bâtons)
 - 65€ /pers/an** pour les parents non pratiquants souhaitant une licence

Aucun remboursement ne sera effectué.

Prix textile Aiglon :

Le tee-shirt rouge ou jaune est offert à l'inscription. Maillot de compétition: **40€** Bas de compétition: **30€**

**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION COMPLETS DOIVENT ETRE REMIS AVANT
LE 30 septembre 2023**

Nos coordonnées ✉ : Aiglon Athlétisme, BP13, Boulevard Fernand GUILON, Stade Yves ADELE, 97232 Le Lamentin

☎ 0696 21 46 16 : H. PARSEMAIN ; ☎ 0696 89 97 94 Viviane DISY ;

☎ 0696 31 84 19 : J-Luc DUFEAL ; ☎ 0696 06 03 89 : René LEOPOLDIE

Notre site Internet : www.aiglon-athletisme.com E-mail : aiglon-athletisme@orange.fr



AIGLON DU LAMENTIN

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE FONDÉE EN 1935

Agrément Ministériel N°1439 du 29/12/1934

Affilié à la FFAN N° 13648 – FFA N° 6617 – FFBB – FFHB – FFVB – FFR – Escrime – Karaté – Gymnastique – Boxe – Badminton

SECTION D'ATHLETISME



• Infos « Certificat Médical » :

*La FFA nous informe que suite au décret du 24 août 2016 et arrêté le 20 avril 2017 qui a **modifié la réglementation de la présentation du certificat médical** pour pratiquer un sport, a dû mettre en place de nouvelles règles.

Le certificat médical, délivré par un médecin selon la réglementation en vigueur devra être daté de **moins de 6 mois** et devra **OBLIGATOIREMENT** faire apparaître la mention suivante :

1) Pour les licences :

- Athlé - Compétition, (né(e)s) partir de 2012 et avant)
- Athlé - Entreprise,
- Athlé - Découverte (catégorie : Éveil – Poussins – 2013 à 2017)
- Athlé-Running

: Absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition

Le **certificat médical ne sera exigé qu'une fois tous les 3 ans** (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le **licencié remplira un questionnaire de santé en ligne**.

2) Pour les licences :

- Athlé - Découverte (catégorie baby's Athlé uniquement (2018- né avant le 1er avril 2019)
- Athlé - Santé, la mention pourra être la suivante :

: Absence de contre-indication à la pratique du sport

Le **certificat médical ne sera exigé qu'une fois tous les 3 ans** (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le **licencié remplira un questionnaire de santé**. Ce dernier est disponible via le web-acteur et **devra être fourni au club pour le renouvellement de la licence**.

Il est donc possible, **sous certaines conditions d'utiliser le certificat médical de la saison précédente**. Pour cela, il faut :

- Être licencié la saison précédente, avec un type de licence différent de « Athlé - Encadrement » ou « athlé - découverte catégorie Baby's athlé »

-Avoir répondu au questionnaire médical sur le web-acteur et que le licencié ait répondu non à toutes les questions médicales

Nos coordonnées : Aiglon Athlétisme, BP13, Boulevard Fernand GUILON, Stade Yves ADELE, 97232 Le Lamentin

☎ 0696 21 46 16 : H. PARSEMAIN ; ☎ 0696 89 97 94 Viviane DISY ;

☎ 0696 31 84 19 : J-Luc DUFEAL ; ☎ 0696 06 03 89 : René LEOPOLDIE

Notre site Internet : www.aiglon-athletisme.com **E-mail :** aiglon-athletisme@orange.fr